



Communiqué de presse

Les chasseurs neuchâtelois sortent du bois pour que le Grand Conseil ne se trompe pas de cible

Un postulat veut supprimer les deux jours de chasse au lièvre brun encore autorisés ainsi que la chasse à la bécasse. Louable et salubre ? Non. Un coup d'épée dans l'eau : cette mesure sans effet au niveau statistique - des restrictions drastiques sont déjà en place – va démobiliser les chasseuses et chasseurs qui, en acteurs très concernés de la biodiversité, réalisent 10'000 heures de travail bénévoles par an (comptages, plantations de haies, entretien de biotopes, etc.).

12 février 2025 / Au menu du Grand Conseil de ce mardi 18 février 2025, un postulat pour interdire la chasse au lièvre et la bécasse, au motif qu'ils sont inscrits sur la liste des espèces menacées (mais pas sur la liste rouge des cas en danger d'extinction). Au premier abord, cette volonté de préserver des animaux paraît justifiée et de nature à sauver ces espèces. La réalité du terrain est très différente, et la FCN est du coup sortie du bois pour envoyer un solide dossier aux député-e-s. D'abord, les restrictions drastiques de chasse déjà appliquées par Neuchâtel sont jugées cohérentes et suffisantes par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Ensuite, le prélèvement infime opéré dans le canton, inférieur à celui de ses voisins, n'est pas relevant en regard du faisceau de pressions que subissent ces espèces (pesticides et insecticides, dérangements, disparition des biotopes, prédateurs naturels,...). Bloquer ces chasses engendre surtout une démobilisation des chasseuses et chasseurs qui, en acteurs très concernés de la biodiversité, déploient dans le terrain 10'000 heures de travail bénévoles par an (relevés et comptages, plantations de haies, entretien de biotopes, missions de garde-faune auxiliaires, etc.). Le canton de Vaud a tout récemment maintenu la chasse de ces espèces pour maintenir l'engagement des adeptes de la chasse dans les actions de conservation.

L'aspect traditionnel et patrimonial de ces chasses est un élément étrangement éludé du débat : la chasse au lièvre au chien courant est en effet une tradition ancrée dans l'Arc jurassien. Un patrimoine qui mérite aussi d'être préservé, tout comme la chasse à la bécasse au chien d'arrêt. Ceci en veillant bien entendu à assurer la durabilité de ces pratiques et donc de ces espèces ! Tel est le credo de la FCN.

Le moratoire sur la chasse au lièvre en vigueur depuis des années dans le canton du Jura n'a pas vu le cheptel augmenter plus que dans le canton de Neuchâtel. A peine une vingtaine de lièvre par an y est prélevée (soit 2% de la population recensée). Comme l'OFEV, le Conseil d'Etat juge ainsi « inutiles », dans son rapport en ligne sur le site du Grand Conseil, les mesures exigées par le postulat, reprises en partie par la commission législative, auxquelles il s'oppose néanmoins fermement, « cette chasse, qui a déjà été encore plus limitée, étant parfaitement compatible avec la conservation de populations viables », et donc « avec les dispositions du droit fédéral ».



Au vu de la dimension émotionnelle et dogmatique, voire électoraliste, du débat à venir, la FCN s'est permis d'envoyer aux élu-e-s du parlement cantonal des éléments factuels ainsi que des statistiques, démontrant notamment que la chasse à la bécasse, déjà réduite, touche surtout les bécasses migratrices non menacées, et non les bécasses se reproduisant chez nous. De nouvelles mesures sont en préparation avec la Confédération pour garantir un prélèvement uniquement axé sur la population migratrice.

La FCN qui avait pris la peine d'inviter des représentants des Verts neuchâtelois après le dépôt de la motion à l'origine du postulat d'aujourd'hui, se tient volontiers disposition de tous-tes les élu-e-s qui souhaiterait des éclaircissements, ou tout simplement entendre la volonté absolue des chasseurs de préserver ces espèces, tout en maintenant même au minimum actuel, leur chasse traditionnelle.

La FCN espère que les député-e-s et la population entendront qu'elle ne revendique pas – elle ne l'a jamais fait ! – de tirer à tout va, bien au contraire : elle est attachée, sans doute plus que quiconque, à la pérennité des espèces. *(577 mots, 3600 signes espaces inclus)*

Contact médias

Gilles Walder. Président de la Fédération des chasseurs neuchâtelois 079 796 27 17
Henri-Armand Meister, membre-fondateur de l'Association suisse des bécassiers 079 383 47 41